SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Organisation

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction du pilotage de la performance
des acteurs de l'offre de soins

Bureau PF1
Efficience des établissements
de santé publics et privés

Note d'information n° DGOS/PF1/2018/70 du 9 mars 2018 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement 2018 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national

NOR : *SSAH1806986N*

Inscrite pour information à l'ordre du jour du CNP du 2 mars 2018. – N° 28.

Catégorie : directives adressées par la ministre aux services chargés de leur application.

Résumé : la présente note d'information a pour objet l'organisation des revues de projets d'investissement (RPI) 2018, dans le cadre de l'instruction n° DGOS/PF1/2017/139 du 26 avril 2017 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement 2017 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national. Ces revues ont pour objectif de s'assurer du respect des engagements pris par les établissements de santé en matière de trajectoire opérationnelle et financière des projets d'investissement validés dans le cadre du comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO), en contrepartie du soutien financier consenti par l'État.

Mots clés : évaluation des investissements hospitaliers – comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO) – schémas régionaux d'investissement en santé (SRIS) – trajectoire financière.

Références :

Décret n° 2013-1217 du 23 décembre 2013 relatif au fond pour la modernisation des établissements de santé publics et privés ;

Instruction n° DGOS/PF1/DGCS/2013/216 du 28 mai 2013 relative au cadrage général de la démarche d'élaboration du schéma régional d'investissement en santé (SRIS) ;

Instruction n° DGOS/PF1/2015/113 du 7 avril 2015 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement 2015 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national ;

Instruction n° DGOS/PF1/2017/139 du 26 avril 2017 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement 2017 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national ;

Circulaire n° DGOS/PF1/DSS/DGFiP/2013/271 du 5 juin 2013 relative à la mise en place du comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO).

Annexes :

Annexe 1. – Calendrier prévisionnel 2018.

Annexe 2. – Liste des pièces à joindre dans le DIPI SUIVI.

Annexe 3. – Annexe financière.

Annexe 4. – Grille type d'analyse des projets d'investissement en RPI.

Annexe 5. – Tableau de suivi des actions d'efficience.

Annexe 6. – Instruction n° DGOS/PF1/2017/139 du 26 avril 2017 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement 2017 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national.

La ministre des solidarités et de la santé à Mesdames et Messieurs les directeurs des agences régionales de santé (pour mise en œuvre); Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement (pour information).

La présente note d'information a pour objet de préciser la procédure relative aux revues de projets d'investissement (RPI) validée en comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins (COPERMO), mise en place en 2015 et décrite dans l'instruction n° DGOS/PF1/2015/113 du 7 avril 2015 et actualisée en 2017 dans l'instruction n° DGOS/PF1/2017/139 du 26 avril 2017 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement (RPI) 2017 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national.

Il convient de rappeler le rôle majeur des RPI pour le niveau national et régional ainsi que la mobilisation attendue des équipes des ARS pour assurer un pilotage rigoureux des projets d'investissement validés en COPERMO.

Les objectifs des RPI sont les suivants :

– piloter la bonne mise en œuvre des projets d'investissement validés par le COPERMO en suivant le respect des critères validés en COPERMO (calendrier, surfaces, coût…) et les recommandations formulées en COPERMO et/ou en RPI précédente pour sécuriser le projet ;
– garantir la soutenabilité financière des projets d'investissements validés par le COPERMO en vérifiant le respect de la trajectoire financière validée par le COPERMO et en s'assurant de la mise en œuvre du RSI jusqu'à 3 ans après la livraison.

L'organisation des RPI 2018 reste inchangée par rapport à l'année dernière. Sont rappelées ci-dessous les seules précisions ou modifications apportées cette année :

Le calendrier de travail reste inchangé. La phase de validation des paramétrages des dossiers déjà suivis en RPI sera effectuée cette année par la DGOS qui saisira directement les nouvelles recommandations à suivre en RPI 2018.

Comme l'année précédente, le remplissage et la validation du paramétrage des nouveaux projets entrant dans le processus de suivi RPI seront effectués par l'ARS puis validés par la DGOS afin de donner la main à l'établissement.

Un point d'attention est porté sur la nécessité de respecter le calendrier annoncé afin de permettre un temps d'échange de qualité entre la DGOS et les ARS afin de préparer en amont les dossiers pour la RPI. Les ARS doivent avoir validé sur le DIPI les dossiers pour le 20 août 2018.

Dès validation sur le DIPI les ARS transmettront un mail à l'équipe investissement du bureau PF1.

Il est demandé aux ARS de s'organiser en interne et de prévoir un rétro-planning adapté au calendrier cible. Celui-ci doit intégrer les échanges nécessaires avec les établissements concernés par la procédure des RPI.

Un planning indicatif de travail figure en annexe.

La liste des pièces à joindre pour la RPI 2018 reste inchangée.

Toutefois, il est précisé que la note de l'ARS doit être synthétique et doit permettre à l'ARS de se positionner sur l'avancement des projets, les points d'alerte et de contexte à porter à la connaissance du groupe technique du COPERMO.

L'annexe 5 est désormais une annexe obligatoire.

La liste des pièces à joindre est présentée en annexe 2.

Pour mémoire, outre le remplissage du DIPI SUIVI (http://dipi.atih.sante.fr) :

– l'établissement doit compléter :
  – la trajectoire financière (annexe 3) sur la base des informations actualisées à fin juin 2018 ;
  – un tableau de suivi des actions d'efficience mises en place par l'établissement (annexe 5) ;
– l'ARS dans le cadre de son analyse des dossiers doit :
  – valider toutes les informations transmises par l'établissement ;
  – remplir la grille d'analyse (annexe 4) et la joindre sur le DIPI SUIVI ;
  – rédiger une note de positionnement synthétique sur l'avancement du projet (format libre) et la joindre sur le DIPI SUIVI.

Chacune des grilles (annexe 4) par projet d'investissement validé en COPERMO sera pré-remplie par la DGOS puis adressée par messagerie aux ARS en amont des revues de projets 2018.

Les projets déjà livrés feront l'objet d'un suivi simplifié jusqu'à 3 ans après leur livraison – sans saisie dans le DIPI – axé sur le suivi de la trajectoire financière et le respect du retour sur investissement.

L'établissement doit compléter :

– la trajectoire financière actualisée (annexe 3) sur la base des informations actualisées à fin juin 2018 ;
– et l'annexe de suivi des actions d'efficience mises en place par l'établissement décrivant les évolutions pluriannuelles des ETP et nombre de lits pour atteindre les cibles visées (annexe 5).

L'ARS dans le cadre de son analyse des dossiers doit :

– valider toutes les informations transmises par l'établissement ;
– en cas de non-respect de la trajectoire financière validée en COPERMO, transmettre un plan d'actions de mesures complémentaires ;
– rédiger une note synthétique de positionnement rappelant les points d'alerte et de contexte ;
– transmettre toutes documentations complémentaires permettant de répondre aux recommandations formulées lors de la RPI de l'année précédente.

Vous voudrez bien nous faire connaitre les éventuelles difficultés d'application de la présente note d'information.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
C. Courrèges

ANNEXE 1

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2018

La saisie dans le module de suivi de l'outil DIPI SUIVI se réalise selon les étapes suivantes :

Jusqu'au 20 mars 2018 : validation du paramétrage

Concernant les projets déjà suivis en RPI :

– la DGOS a déjà complété les conclusions de la RPI 2017 et initialisé les dossiers pour la RPI 2018 ;
– la DGOS intègre dans le paramétrage les nouvelles recommandations à suivre en RPI 2018 et « valide » le paramétrage pour donner la main à l'établissement.

Concernant les projets nouveaux en RPI :

– l'ARS complète le paramétrage à partir des éléments clés validés en COPERMO. Une fois le paramétrage complété et validé, l'ARS informe les chargés de missions « investissement » de PF1 ;
– la DGOS valide le paramétrage pour donner la main aux établissements.

Du 20 mars au 20 août 2018 : remplissage du DIPI SUIVI par l'établissement puis par les ARS

L'établissement saisit et valide le module de suivi sur le DIPI

L'ARS doit prévoir un temps d'échange suffisant avec l'établissement

L'ARS analyse et valide les informations saisies par l'établissement, puis complète le DIPI pour donner son avis sur l'avancement du projet. L'ARS « valide » ou « reporte » le dossier sur le DIPI pour que l'établissement puisse modifier la saisie si nécessaire.

Dès validation du DIPI SUIVI par l'ARS, un mail d'information à PF1 doit être envoyé.

Du 20 août à fin septembre 2018 : analyse des dossiers par le GT

Le groupe technique (GT) du COPERMO analyse les informations saisies dans l'outil par l'établissement et validées par l'ARS. Des échanges sont possibles avec les ARS et la DGOS pour la préparation des RPI.

Fin septembre à mi-octobre 2018 : RPI

Déroulement des revues de projets avec les ARS et le GT du COPERMO.

Novembre 2018 : validation des comptes rendus

Finalisation des comptes rendus en lien avec les ARS et validation par le COPERMO. Préparation de la circulaire budgétaire.

Décembre/Janvier 2019 : délégation des crédits et envoi des notifications

Envoi aux ARS des courriers de notification et du calendrier prévisionnel de délégation des crédits actualisé.

Les dates de chaque RPI devront être validées au plus vite avec les ARS pour organiser notamment les visioconférences pendant le mois d'octobre. Bien entendu, cela n'empêchera pas les échanges intermédiaires sur les dossiers entre les ARS et l'équipe investissement de PF1 au cours du 1er semestre 2018, notamment pour les projets pour lesquels des jalons et points d'étape ont été fixés en RPI 2017.

ANNEXE 2

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE DANS LE DIPI SUIVI

Les éléments suivants devront être transmis pour examen du suivi des projets d'investissement validés en COPERMO :

- note synthétique de positionnement de l'ARS (format libre) sur l'avancement des projets, la déclinaison opérationnelle du retour sur investissement et la mise en œuvre des recommandations du COPERMO et/ou du groupe technique lors de la précédente RPI ;
- annexe financière (selon le format joint en annexe 3) ;
- grille d'analyse à compléter par l'ARS (selon le format joint en annexe 4) ;
- maquette de pilotage des indicateurs d'efficience (selon le format joint en annexe 5).

ANNEXE 3

ANNEXE FINANCIÈRE

NOM DE L'ETABLISSEMENT	
ARS	
Date de mise à jour du document	

ANNEXE FINANCIERE AU RAPPORT D'EVALUATION DE l'ARS (en €)										Précisions de la DGOS
Comptes budgétaires	**Années N-1 à N+X**	N-2	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+X...	*Taux de croissance annuel moyen*	*La prévision doit être établie sur 5 ans a minima. L'année N-1 doit correspondre à celle du dernier compte financier approuvé.*
	1°) Evolution de la marge brute d'exploitation Compte de Résultat Principal									
C 70 à 75	**Produits d'exploitation hors aides financières**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	***#DIV/0!***	
C 73111, 73112, 73113, 7312, 7722	*Dont Produits T2A*								*#DIV/0!*	*Conformément aux dispositions de la circulaire du 6 juillet 2012, les produits du compte 7722 retraçant les "LAMDA" sont à retranscrire en tant que produits T2A participant au calcul de la marge brute d'exploitation.*
	Evolution n/n-1		*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*calcul auto*
C 731181	*Dont MIG*								*#DIV/0!*	
C 731182	*Dont AC (hors aides ponctuelles non reconductibles, hors AC soutien à l'investissement)*								*#DIV/0!*	*Doivent être exclues de cette ligne toutes les AC "investissement" (aides nationales ou régionales) et les AC "restructuration et soutien financier aux établissements". A compter de 2013 (transfert des AC hors aides nationales à l'investissement dans le FIR), les montants inscrits sur cette ligne devraient être limités.*
C 73117	*Dont DAF (hors aides ponctuelles non reconductibles, hors soutien à l'investissement)*									*Doivent être exclues de cette ligne les aides financières non reconductibles allouées au titre d'un soutien budgétaire et les aides à l'investissement*
C 73114	*Dont forfaits annuels*								*#DIV/0!*	
C 7471	*Dont FIR (hors soutien régional à l'investissement, hors aides financières ponctuelles)*								*#DIV/0!*	*Doivent être exclues de cette ligne, à partir de 2013, les dotations FIR correspondant aux "ex-AC investissement" et aux "ex-AC restructuration et soutien financier aux établissements"*
Produits du titre 2 compte principal	*Dont autres produits de l'activité*								*#DIV/0!*	
Comptes 70 à 75 du titre 3 du compte principal hors FIR	*Dont autres produits d'exploitation*								*#DIV/0!*	
C 60 à 65	**Charges d'exploitation**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	***#DIV/0!***	
Titre 1 charges comptes principal - remboursements sur rémunérations ou charges sociales ou taxes	*Charges nettes de personnel*								*#DIV/0!*	*Doivent être inscrites sur cette ligne les charges nettes de personnel, c'est-à-dire les charges du titre 1 du CRPP minorées des remboursements pour rémunération ou charges sociales ou taxes constatées au titre 3 de produits*
	Evolution n/n-1		*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*calcul auto*
641 compte principal	*Dont rémunérations PNM*								*#DIV/0!*	*Ces 2 lignes visent à retracer l'évolution des rémunérations brutes retracées dans les sudvisions des comptes 641 et*
642 compte principal	*Dont rémunérations PM*									
Charges du titre 2 compte principal - solde créditeur "variation de stock à caractère médical"	*Charges nettes à caractère médical*								*#DIV/0!*	*Doivent être inscrites sur cette ligne les charges nettes à caractère médical, c'est-à-dire les charges du titre 2 du CRPP minorées des soldes créditeurs des variations de stock à caractère médical constatés au titre 3 de produits*

Charges du titre 3 compte principal - solde créditeur "autres variation de stock"	*Charges nettes à caractère hôtelier et général*								*#DIV/0!*	*Doivent être inscrites sur cette ligne les charges nettes à caractère hôtelier et général, c'est-à-dire les charges du titre 3 du CRPP minorées des soldes créditeurs des variations de stock à caractère hôtelier et général ainsi que des rabais et ristournes constatés au titre 3 de produits*
C 6123+6125 comte principal	*Dont part fonctionnement des PPP (C/ 6123) et crédit-bail immobilier (C/ 6125)*								*#DIV/0!*	
	Marge brute d'exploitation avant aides financières	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	***#DIV/0!***	
	Taux de marge brute hors aides financières CRP	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*		
	Aides financières	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		
	Dont aides financières non reconductibles - soutien ponctuel (AC, DAF ou FIR)									*Doivent être inscrites ici les aides financières ponctuelles allouées au titre d'un soutien budgétaire (restructuration et soutien financier aux établissements)*
	Dont aides soutien régional à l'investissement (DAF ou FIR)									*Doivent être inscrites ici les aides financières à l'investissement inscrites en compte de résultat et correspondant à du soutien régional (FIR et DAF à partir de 2013)*
	Dont AC nationales investissement									*Doivent être inscrites ici les aides financières à l'investissement maintenues en AC (aides financières nationales issues de plans H2007 ou H2012)*
	Marge brute d'exploitation avec intégralité des aides financières	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	***#DIV/0!***	
	Taux de marge brute après aides financières	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*		
	Charges de structure (titre 4 hors charges exceptionnelles)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	***#DIV/0!***	
c 66	*Dont frais financiers*								*#DIV/0!*	
c 68	*Dont amortissements*								*#DIV/0!*	
c 68	*Dont provisions*								*#DIV/0!*	
	2°) Evolution de la marge brute d'exploitation entité juridique									
	Marge brute d'exploitation entité juridique	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	***#DIV/0!***	
	Dont Marge brute d'exploitation CRP après aides	0	0	0	0	0	0	0		*Reprise automatique de la ligne 28*
	Dont Marge brute d'exploitation CRA									*La marge brute d'exploitation des comptes de résultat annexes résulte du même mode de calcul que celui appliqué au compte de résultat principal*
C 70 à 75 hors 7087 tous CR	Total des produits courants d'exploitation entité juridique (hors 7087)									*Addition des produits d'exploitation des comptes 70 à 75 de tous les comptes de résultat, hors le compte 7087 (remboursement de frais par les CRPA)*
Débits nets des crédits des comptes 60 à 65	Total des charges nettes courantes de fonctionnement									*Cette ligne correspond au total des charges d'exploitation selon la formule de l'onglet « PGFP CAF » de la maquette officielle ANCRE*
	Taux de marge brute entité juridique	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		
	Taux de marge brute entité juridique hors aides	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**		
	3°) Evolution des résultats d'exploitation - compte principal et compte consolidé									
	Résultat comptable CRP									*Doit être inscrit ici le résultat comptable du compte de résultat principal (compte financier N-1 et EPRD prévisionnels)*
	Total des produits CRP									*Doit être inscrit ici le total des produits du compte principal (compte financier N-1 et EPRD prévisionnels)*
	Résultat comptable CRP en % des produits	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		

	Résultat hors aides ponctuelles en % des produits	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	*Il s'agit du résultat comptable duquel on soustrait les éventuelles aides financières ponctuelles (ligne 25) Ce résultat est ramené aux produits totaux du CRP*
	Résultat comptable consolidé (tous CR confondus)								*Doit être inscrit ici le résultat comptable consolidé de tous les comptes de résultat (compte financier N-1 et des EPRD prévisionnels)*
	Total des produits consolidés								*Doivent être inscrits ici le total des produits des comptes de résultat hors 7087*
	Résultat comptable consolidé en % des produits	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
	4°) Evolution de la charge de la dette								
	Total charge annuelle de la dette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	
Titre 1 emplois Tableau de Financement - hors 16449	*Dont remboursement contractuel du capital des dettes financières (hors opé. afférentes à une option de tirage sur une ligne de tréso.)*								*Doit être inscrit ici le remboursement du capital contractuel des emprunts de l'année figurant au compte 16 ainsi que "l'amortissement" annuel du capital des emprunts obligataires remboursable in fine*
C 66 tous CR	*Dont charges financières entité juridique*								*Doivent être inscrites ici les charges financières de l'ensemble des comptes de résultat*
	Total charge annuelle de la dette en % des produits courants	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
	Total charge annuelle de la dette - dette contractée avant le 31/12/N-1								
	Encours de la dette en capital								*Doit être inscrit ici le montant de l'encours de la dette en capital en fin d'année (solde créditeur du compte 16 hors 1688 169 et 1675)*
	Encours de la dette en capital en % des produits consolidés	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	*calcul auto du taux d'endettement*
	Encours de la dette en capital rapporté à la CAF	#DIV/0!							*calcul auto de la durée apparente de la dette*
	Marge brute disponible après paiement charge annuelle de la dette	0	0	0	0	0	0	0	
	Marge brute disponible en % des produits courants d'exploitation	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
	5°) Tableau de financement								
	Total Ressources	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	
	1°) Ressources hors dette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	*Il s'agit de la CAF au sens habituel de l'EPRD et du compte financier*
	Dont CAF								
	CAF en % des produits	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	
C 775 Titre 3 ressources tableau de financement	*Dont cessions d'actifs*								
Titre 2 ressources tableau de financement	*Dont dotations et subventions investissements FMESPP*								
Titre 2 ressources tableau de financement	*Dont dotations et subventions investissements autres*								
Titre 3 ressources tableau de financement hors 775	*Dont autres ressources*								
Titre 1 ressources tableau de financement	**2°) Emprunt**								*Doivent être inscrites ici les ressources du titre 1 du tableau de financement, hors 16449*
	Total Emplois	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	
Titre 1 emplois tableau de financement - hors 16449	**1)° Remboursement dette financière**								*Doivent être inscrits ici les emplois du titre 1 du tableau de financement, hors 16449*
Titre 2 emploi tableau de financement	**2°) Immobilisations** *Dont opérations Copermo*	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	

	Dont autres opérations majeures (non COPERMO)									
	Dont opérations courantes									*Doivent être inscrites ici les dépenses d'investissement hors immobilier lourd (comptes 20,2135,2145,215,218)*
	% de l'investissement courant sur les produits d'exploitation	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*		
Titre 3 emplois tableau de financement	**3°) Autres emplois**									
	Evolution du FRNG sur l'exercice	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***		
	Niveau du FRNG 31/12		0	0	0	0	0	0		*calcul auto sauf année N-2, à saisir*
	FRNG en nbre de jours de charges courantes	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*		*Se référer au mode de calcul retenu dans les TBFEPS*
	Niveau du BFR 31/12									
	BFR en nbre de jours de charges courantes	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*		*Se référer au mode de calcul retenu dans les TBFEPS*
	Niveau de la Trésorerie 31/12	0	0	0	0	0	0	0		
	Trésorerie en nbre de jours de charges courantes	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*		*Se référer au mode de calcul retenu dans les TBFEPS*

ANNEXE 4

GRILLE TYPE D'ANALYSE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT EN RPI

ARS : *XX*	
Date : XX/XX/2018	**PREPARATION DE LA REVUE DE PROJET D'INVESTISSEMENT RPI 2018**

Hôpital XX	**Nom du projet : XX** *présentation succincte du projet*
Montant de l'investissement	**XX M€ TTC TDC**
Montage	**Loi MOP / Conception réalisation**
Date validation du COPERMO	**jj/mm/aaaa**

Synthèse de l'avancement du projet en 2018 :

- **Eléments de contexte :**
- **Points positifs :**
- **Points d'alerte :**

Aides nationales :

en K€	FMESPP	AC NR	Montant aidé AC	Annuité AC	TOTAL montant aidé
Aides accordées					0
Aides déjà déléguées					0
Aides prévues en dernière circulaire 2017			0		0
Aides restantes à déléguer	0	0	0	0	0
Ctrl	0	0	0	0	0

I. Respect des recommandations du COPERMO ou des RECOMMANDATIONS formulées suite à la RPI 2017	
Recommandation 1 :	☐ Réalisée ☐ Non réalisée ☐ En cours **Synthèse et commentaire de l'ARS :**
Recommandation 2 :	☐ Réalisée ☐ Non réalisée ☐ En cours **Synthèse et commentaire de l'ARS :**
Recommandation 3 :	☐ Réalisée ☐ Non réalisée ☐ En cours **Synthèse et commentaire de l'ARS :**
Recommandation 4 :	☐ Réalisée ☐ Non réalisée ☐ En cours **Synthèse et commentaire de l'ARS :**

Rappel de la décision prise en RPI 2017 :
☐ Maintien des crédits ☐ Suspension des crédits ☐ Modification du rythme des délégations ☐ Modification du montant de l'aide (débasage, arrêt des délégations) ☐ Tous les crédits ont déjà été délégués

II. Respect critères techniques du projet

Le coût :

☐ Conforme
☐ Non conforme

Commentaire de l'ARS :

A adapter en fonction du nombre de sous-opération

	Coût du projet validé COPERMO en K€ TTC TDC	Coût du projet en K€ TTC TDC actualisé 2018	Ecart
Opération 1			
Opération 2			
Opération 3			
Opération 4			
Opération 5			
TOTAL			**0**

Les surfaces :

☐ Conforme
☐ Non conforme

Commentaire de l'ARS :

	validé COPERMO	actualisé 2018	Ecart
Surfaces construites			
Surfaces restructurées			
Surfaces démolies			
Surfaces cédées			

Le planning :

☐ Conforme
☐ Non conforme

Commentaire de l'ARS :
A adapter en fonction du nombre de sous-opération

	Date livraison validée COPERMO	Date livraison actualisée 2018	Ecart	phase
Opération 1				
Opération 2				
Opération 3				
Opération 4				
Opération 5				

Les décaissements de l'établissement :

☐ Conforme
☐ Non conforme

Commentaire de l'ARS :

En K€	Validés en COPERMO	Actualisés en 2018	Etat	En % cumulé
2012 à 2013				
2014				
2015				
2016				
2017				
2018				
Sous-total	0	0		
2019				
TOTAL	**0,00**	**0,00**		

III. Respect des critères d'efficience

Le capacitaire

☐ Conforme
☐ Non conforme

Commentaire de l'ARS :

	Capacitaire actuel		Capacitaire futur validé en COPERMO		Capacitaire futur actualisé 2018	
	lits	places	lits	places	lits	places
M						
C						
O						
SSR						
TOTAL						

Le taux de chirurgie ambulatoire :

☐ **Conforme**
☐ **Non conforme**

Commentaire de l'ARS :

TCA actuel (date à préciser)	TCA futur (date à préciser) validé COPERMO	TCA futur (date à préciser) validé actualisé 2018

Les blocs

opératoires

☐ **Conforme**
☐ **Non conforme**

Commentaire de l'ARS :

	validé copermo	actualisé 2018	Ecart
Nombre de salles			
Nombre d'interventions			
Nb d'interventions / nb de salles	#DIV/0!	#DIV/0!	
Nombre de salles d'endoscopies			
Nombre d'actes exploratoires			
Nb d'interventions / nb de salles	#DIV/0!	#DIV/0!	

IV. Respect de la soutenabilité financière

Plan de financement

Plan de financement :
Commentaire de l'ARS :

Nature du financement	Montant (en K€)	Financement garanti à date (Oui/Non)	Montant encaissé par l'établissement
A/Autofinancement (CAF)			
B/Cession			
C/Subventions en capital :			
dont : Nationales (FMESPP, AC NR)			
ARS			
Collectivités territ.			
FEDER			
Autres			
I.Total apports en capital (A+B+C)	0	0	0
Emprunt classique			
Emprunt institutionnel (CDC, BEI, AFD...)			
II.Total Emprunts	0	0	0
Total financement du projet (I + II)	**0**	**0**	**0**

	Montant de l'aide cible à recevoir par l'établissement (annuité x 20 ans)	Total de l'annuité prévue	Aides reçues en cumul à date
Aides nationales en exploitation (AC R)			
Aides régionales en exploitation (AC R)			

Préciser la date de la cession :

PGFP validé par l'ARS :
☐ Oui
☐ Non

EPRD validé par l'ARS :
☐ Oui
☐ Non

Gains RSI

☐ Conforme
☐ Non conforme

Commentaire de l'ARS :

	Gains validés COPERMO	Gains actualisés 2018	Ecart
Gain 1			
Gain 2			
Gain 3			
TOTAL			

Taux de marge brute hors aide

☐ Conforme
☐ Non conforme

Commentaire de l'ARS :

TMB actuel (date à préciser)	TMB futur validé COPERMO (date à préciser)	TMB futur actualisé 2018 (date à préciser)

Evolution du titre 1

☐ Conforme
☐ Non conforme

Commentaire de l'ARS :
Les formules de calcul sont à actualiser en fonction des dates dans le tableau Excel ci-dessous

	Validé en COPERMO			Actualisé en 2018		
	Valeur actuelle (date à préciser) en M€	Valeur cible (date à préciser) en M€	Taux annuel d'évolution sur la période (dates à préciser)	Valeur actuelle (date à préciser) en M€	Valeur cible (date à préciser) en M€	Taux annuel d'évolution sur la période (dates à préciser)
Recettes Titre 1 (produits T2A)			#DIV/0!			#DIV/0!
Dépenses Titre 1			#DIV/0!			#DIV/0!

ANNEXE 5

TABLEAU DE SUIVI DES ACTIONS D'EFFICIENCE

Nom de l'établissement :	
Nom du Projet :	
Date de la mise à jour du document :	

	Existant	Cibles	Variation	2015 projeté	2015 réalisé	variation	% atteinte cible	2016 projeté	2016 réalisé	variation	% atteinte cible	2017 projeté	2017 réalisé	variation	% atteinte cible	2018 projeté	2018 réalisé	variation	% atteinte cible
Nombre de lits			0			0				0				0				0	
Nombre d'ETP			0																
dont PM			0																
dont PNM			0																
Taux de marge brute hors aide																			

	Existant	Cibles	Cibles nationales	2015 projeté	2015 réalisé	2016 projeté	2016 réalisé	2017 projeté	2017 réalisé	2018 projeté	2018 réalisé
TO Médecine			95%								
TO Chirurgie			95%								
TO Obstétrique			85%								
IP-DMS Médecine			0,95								
IP-DMS Chirurgie			0,95								
IP-DMS Obstétrique			0,95								
Taux de chirurgie ambulatoire (TCA)											

	Existant	Cibles	Variation	2019 projeté	2019 réalisé	variation	% atteinte cible	2020 projeté	2020 réalisé	variation	% atteinte cible	2021 projeté	2021 réalisé	variation	% atteinte cible	2022 projeté	2022 réalisé	variation	% atteinte cible
Nombre de lits			0			0				0				0				0	
Nombre d'ETP			0																
dont PM			0																
dont PNM			0																
Taux de marge brute hors aide																			

	Existant	Cibles	Cibles nationales	2019 projeté	2019 réalisé	2020 projeté	2020 réalisé	2021 projeté	2021 réalisé	2022 projeté	2022 réalisé
TO Médecine			95%								
TO Chirurgie			95%								
TO Obstétrique			85%								
IP-DMS Médecine			0,95								
IP-DMS Chirurgie			0,95								
IP-DMS Obstétrique			0,95								
Taux de chirurgie ambulatoire (TCA)											

ANNEXE 6

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Direction générale de l'offre de soins
Sous-direction du pilotage de la performance
des acteurs de l'offre de soins

Bureau PF1 ; Efficience des établissements
de santé publics et privés
Magali TRIBODET - 01.40.56.65.80
magali.tribodet@sante.gouv.fr
Rajko STOKIC - 01.40.56.53.93
rajko.stokic@sante.gouv.fr
Gilles ANGLES - 01.40.56. 65.95
gilles.angles@sante.gouv.fr

La Ministre des affaires sociales et de la santé

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des agences régionales de santé (pour mise en œuvre)

Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement (pour information)

INSTRUCTION N° DGOS/PF1/2017/139 du 26 avril 2017 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement 2017 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national

NOR : AFSH1712754J
Classement thématique : Etablissements de santé - Organisation

Validée par le CNP le 14 avril 2017 - Visa CNP 2017- 52

Publiée au BO :
Déposée sur le site circulaire.legifrance.gouv.fr :

Catégorie : Directives adressées par la ministre aux services chargés de leur application
Résumé : La présente instruction a pour objet l'organisation des revues de projets d'investissement (RPI) 2017. Ces revues ont pour objectif de s'assurer du respect des engagements pris par les établissements de santé en matière de trajectoire opérationnelle et financière des projets d'investissement validés dans le cadre du comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO), en contrepartie du soutien financier consenti par l'Etat.

14, avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP – 01 40 56 60 00
www.social.sante.gouv.fr

Mots clés : Evaluation des investissements hospitaliers, comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO), schéma régionaux d'investissement en santé (SRIS), trajectoire financière

Textes de références :

- Instruction n° DGOS/PF1/2016/132 du 22 avril 2016 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement 2016 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national
- Instruction n° DGOS/PF1/2015/113 du 7 avril 2015 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement 2015 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national
- Décret n° 2013-1217 du 23 décembre 2013 relatif au fond pour la modernisation des établissements de santé publics et privés
- Circulaire n° DGOS/PF1/DSS/DGFiP/2013/271 du 5 juin 2013 relative à la mise en place du comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO)
- Instruction n° DGOS/PF1/DGCS/ 2013/216 du 28 mai 2013 relative au cadrage général de la démarche d'élaboration du schéma régional d'investissement en santé (SRIS)

Annexes :

Annexe 1 : Calendrier prévisionnel 2017
Annexe 2 : Liste des pièces à joindre dans le DIPI SUIVI
Annexe 3 : Annexe financière
Annexe 4 : Grille type d'analyse des projets d'investissement en RPI
Annexe 5 : Tableau de suivi des actions d'efficience

La présente instruction a pour objet de compléter la procédure relative aux revues de projets d'investissement validée en comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins (COPERMO), mise en place en 2015 et décrite dans l'instruction n° DGOS/PF1/2015/113 du 7 avril 2015 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement (RPI) 2015 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national.

Il convient de rappeler le rôle majeur des RPI pour le niveau national et régional ainsi que la mobilisation attendue des équipes des ARS pour assurer un pilotage rigoureux des projets d'investissement validés en COPERMO.

L'organisation des RPI 2017 reste inchangée par rapport à l'année dernière. Sont rappelés ci-dessous **les seules modifications apportées cette année** :

- **Le calendrier** des RPI 2017 a été ajusté pour laisser plus de temps aux établissements dans le remplissage de l'outil et en conséquence, aux ARS pour leur analyse. Il est présenté en annexe 1. Les établissements pourront saisir les informations actualisées dans le DIPI SUIVI dès avril 2017.

- **Seules les recommandations formulées en RPI 2016** seront suivies cette année, celles-ci faisant la synthèse des recommandations formulées en COPERMO et en RPI 2015.

- **La liste des pièces à joindre** pour la RPI 2017 a été simplifiée. Elle est présentée en annexe 2.

Outre le remplissage du DIPI SUIVI (http://dipi.atih.sante.fr) :

- l'établissement doit compléter la trajectoire financière (annexe 3) et un tableau de suivi des actions d'efficience mises en place par l'établissement (annexe 5), qui seront validés par l'ARS.
- l'ARS, dans le cadre de son analyse des dossiers, doit remplir la grille d'analyse (annexe 4) et rédiger une note complémentaire (format libre) sur l'avancement du projet, les points d'alerte et de contexte à porter à la connaissance du groupe technique du COPERMO.

- **Les projets déjà livrés** feront l'objet d'un suivi simplifié -sans saisie dans le DIPI - axé sur le suivi de la trajectoire financière.

Les informations demandées pour ces dossiers livrés sont les suivantes :

- l'annexe financière (annexe 3) ;
- en cas de non-respect de la trajectoire financière validée en COPERMO, un plan d'actions de mesures complémentaires et une note de l'ARS devront être transmis pour la RPI dans le même calendrier que les projets non encore livrés.

Chacune des grilles (annexe 4) par projet d'investissement validé en COPERMO sera pré-remplie par la DGOS puis adressée par messagerie aux ARS en amont des revues de projets 2017.

Les revues de projets seront organisées comme l'année dernière avec les nouvelles régions.

Vous voudrez bien me faire connaitre les éventuelles difficultés d'application de la présente instruction.

Pour la ministre et par délégation

Signé

Katia JULIENNE
La cheffe de service, adjointe au directeur général de l'offre de soins, chargée des fonctions de directrice générale de l'offre de soins par intérim

Pour la ministre et par délégation

Signé

Pierre RICORDEAU
Secrétaire général
des ministères chargés des affaires sociales

Annexe 1 : Calendrier prévisionnel 2017

La saisie dans le module de suivi de l'outil DIPI SUIVI se réalise selon les étapes suivantes :

- **De mars à mi- avril 2017** :

  Concernant les projets déjà suivis en RPI :
  - La DGOS complète les conclusions de la RPI 2016 et initialise le dossier pour la RPI 2017.
  - L'ARS « valide » le paramétrage (sans saisie) pour donner la main à la DGOS.
  - La DGOS complète le paramétrage du suivi du projet en RPI 2017 en lien avec l'ARS. Seules les recommandations formulées en RPI 2016 seront suivies cette année, celles-ci faisant la synthèse des recommandations formulées en COPERMO et en RPI 2015.
  - La DGOS valide le paramétrage pour donner la main à l'établissement qui saisit ensuite les informations sur le dossier d'investissement.

  Concernant les projets nouveaux en RPI :
  - L'ARS complète le paramétrage à partir des éléments clés validés en COPERMO. Une fois le paramétrage complété et validé, l'ARS informe les chargés de missions « investissement » de PF1.
  - La DGOS valide le paramétrage pour donner la main aux établissements.

- **Entre mi-avril et mi-juin 2017** :
  L'établissement saisit et valide le module de suivi sur le DIPI

- **Entre mi-juin et mi-août 2017 :**
  L'ARS analyse et valide les informations saisies par l'établissement, puis complète le DIPI pour donner son avis sur l'avancement du projet. L'ARS « valide » ou « reporte » le dossier sur le DIPI pour que l'établissement puisse modifier la saisie si nécessaire.

- **Entre août et fin septembre 2017 :**
  Le groupe technique (GT) du COPERMO analyse les informations saisies dans l'outil par l'établissement et validées par l'ARS. Des échanges sont possibles avec les ARS et la DGOS pour la préparation des RPI.

- **Octobre 2017 :**
  Déroulement des revues de projets avec les ARS et le GT du COPERMO.

- **Novembre 2017 :**
  Finalisation des comptes rendus en lien avec les ARS et validation par le COPERMO. Préparation de la circulaire budgétaire.

- **Décembre/Janvier 2018 :**
  Envoi aux ARS des courriers de notification et du calendrier prévisionnel de délégation des crédits actualisé.

Les dates de chaque RPI devront être validées au plus vite avec les ARS pour organiser notamment les visioconférences pendant le mois d'octobre. Bien entendu, cela n'empêchera pas les échanges intermédiaires sur les dossiers entre les ARS et l'équipe investissement de PF1 au cours du 1er semestre 2017.

Annexe 2 : Liste des pièces à joindre dans le DIPI SUIVI

Les éléments suivants devront être transmis pour examen du suivi des projets d'investissement validés en COPERMO :

- Note de l'ARS (format libre) sur l'avancement des projets, la déclinaison opérationnelle du retour sur investissement et la mise en œuvre des recommandations du COPERMO et/ou du groupe technique lors de la précédente RPI.
- Annexe financière (selon le format joint en annexe 3)
- Grille d'analyse à compléter par l'ARS (selon le format joint en annexe 4)
- Maquette de pilotage des indicateurs d'efficience (selon le format joint en annexe 5)

Annexe 3 - Annexe financière

NOM DE L'ETABLISSEMENT	
ARS	
Date de mise à jour du document	

ANNEXE FINANCIERE AU RAPPORT D'EVALUATION DE l'ARS (en €)										Précisions de la DGOS
Comptes budgétaires	**Années N-1 à N+X**	N-2	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+X…	*Taux de croissance annuel moyen*	*La prévision doit être établie sur 5 ans a minima. L'année N-1 doit correspondre à celle du dernier compte financier approuvé.*
	1°) Evolution de la marge brute d'exploitation Compte de Résultat Principal									
C 70 à 75	**Produits d'exploitation hors aides financières**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	***#DIV/0!***	
C 73111, 73112, 73113, 7312, 7722	*Dont Produits T2A*								*#DIV/0!*	*Conformément aux dispositions de la circulaire du 6 juillet 2012, les produits du compte 7722 retraçant les "LAMDA" sont à retranscrire en tant que produits T2A participant au calcul de la marge brute d'exploitation.*
	Evolution n/n-1		*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*calcul auto*
C 731181	*Dont MIG*								*#DIV/0!*	
C 731182	*Dont AC (hors aides ponctuelles non reconductibles, hors AC soutien à l'investissement)*								*#DIV/0!*	*Doivent être exclues de cette ligne toutes les AC "investissement" (aides nationales ou régionales) et les AC "restructuration et soutien financier aux établissements". A compter de 2013 (transfert des AC hors aides nationales à l'investissement dans le FIR), les montants inscrits sur cette ligne devraient être limités.*
C 73117	*Dont DAF (hors aides ponctuelles non reconductibles, hors soutien à l'investissement)*									*Doivent être exclues de cette ligne les aides financières non reconductibles allouées au titre d'un soutien budgétaire et les aides à l'investissement*
C 73114	*Dont forfaits annuels*								*#DIV/0!*	
C 7471	*Dont FIR (hors soutien régional à l'investissement, hors aides financières ponctuelles)*								*#DIV/0!*	*Doivent être exclues de cette ligne, à partir de 2013, les dotations FIR correspondant aux "ex-AC investissement" et aux "ex-AC restructuration et soutien financier aux établissements"*
Produits du titre 2 compte principal	*Dont autres produits de l'activité*								*#DIV/0!*	
Comptes 70 à 75 du titre 3 du compte principal hors FIR	*Dont autres produits d'exploitation*								*#DIV/0!*	
C 60 à 65	**Charges d'exploitation**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	***#DIV/0!***	
Titre 1 charges comptes principal - remboursements sur rémunérations ou charges sociales ou taxes	*Charges nettes de personnel*								*#DIV/0!*	*Doivent être inscrites sur cette ligne les charges nettes de personnel, c'est-à-dire les charges du titre 1 du CRPP minorées des remboursements pour rémunération ou charges sociales ou taxes constatées au titre 3 de produits*
	Evolution n/n-1		*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*calcul auto*
641 compte principal	*Dont rémunérations PNM*								*#DIV/0!*	*Ces 2 lignes visent à retracer l'évolution des rémunérations brutes retracées dans les sudvisions des comptes 641 et 642*
642 compte principal	*Dont rémunérations PM*									
Charges du titre 2 compte principal - solde créditeur "variation de stock à caractère médical"	*Charges nettes à caractère médical*								*#DIV/0!*	*Doivent être inscrites sur cette ligne les charges nettes à caractère médical, c'est-à-dire les charges du titre 2 du CRPP minorées des soldes créditeurs des variations de stock à caractère médical constatés au titre 3 de produits*
Charges du titre 3 compte principal - solde créditeur "autres variation de stock"	*Charges nettes à caractère hôtelier et général*								*#DIV/0!*	*Doivent être inscrites sur cette ligne les charges nettes à caractère hôtelier et général, c'est-à-dire les charges du titre 3 du CRPP minorées des soldes créditeurs des variations de stock à caractère hôtelier et général ainsi que des rabais et ristournes constatés au titre 3 de produits*
C 6123+6125 comte principal	*Dont part fonctionnement des PPP (C/ 6123) et crédit-bail immobilier (C/ 6125)*								*#DIV/0!*	
	Marge brute d'exploitation avant aides financières	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	***#DIV/0!***	
	Taux de marge brute hors aides financières CRP	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*		
	Aides financières	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		
	Dont aides financières non reconductibles - soutien ponctuel (AC, DAF ou FIR)									*Doivent être inscrites ici les aides financières ponctuelles allouées au titre d'un soutien budgétaire (restructuration et soutien financier aux établissements)*
	Dont aides soutien régional à l'investissement (DAF ou FIR)									*Doivent être inscrites ici les aides financières à l'investissement inscrites en compte de résultat et correspondant à du soutien régional (FIR et DAF à partir de 2013)*
	Dont AC nationales investissement									*Doivent être inscrites ici les aides financières à l'investissement maintenues en AC (aides financières nationales issues de plans H2007 ou H2012)*
	Marge brute d'exploitation avec intégralité des aides financières	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	***#DIV/0!***	
	Taux de marge brute après aides financières	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*		
	Charges de structure (titre 4 hors charges exceptionnelles)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	***#DIV/0!***	
c 66	*Dont frais financiers*								*#DIV/0!*	
c 68	*Dont amortissements*								*#DIV/0!*	
c 68	*Dont provisions*								*#DIV/0!*	
	2°) Evolution de la marge brute d'exploitation entité juridique									
	Marge brute d'exploitation entité juridique	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	***#DIV/0!***	
	Dont Marge brute d'exploitation CRP après aides	0	0	0	0	0	0	0		*Reprise automatique de la ligne 28*
	Dont Marge brute d'exploitation CRA									*La marge brute d'exploitation des comptes de résultat annexes résulte du même mode de calcul que celui appliqué au compte de résultat principal*
C 70 à 75 hors 7087 tous CR	Total des produits courants d'exploitation entité juridique (hors 7087)									*Addition des produits d'exploitation des comptes 70 à 75 de tous les comptes de résultat, hors le compte 7087 (remboursement de frais par les CRPA)*
Débits nets des crédits des comptes 60 à 65	Total des charges nettes courantes de fonctionnement									*Cette ligne correspond au total des charges d'exploitation selon la formule de l'onglet « PGFP CAF » de la maquette officielle ANCRE*
	Taux de marge brute entité juridique	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		
	Taux de marge brute entité juridique hors aides	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**		
	3°) Evolution des résultats d'exploitation - compte principal et compte consolidé									
	Résultat comptable CRP									*Doit être inscrit ici le résultat comptable du compte de résultat principal (compte financier N-1 et EPRD prévisionnels)*
	Total des produits CRP									*Doit être inscrit ici le total des produits du compte principal (compte financier N-1 et EPRD prévisionnels)*
	Résultat comptable CRP en % des produits	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		
	Résultat hors aides ponctuelles en % des produits	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**		*Il s'agit du résultat comptable duquel on soustrait les éventuelles aides financières ponctuelles (ligne 25) Ce résultat est ramené aux produits totaux du CRP*
	Résultat comptable consolidé (tous CR confondus)									*Doit être inscrit ici le résultat comptable consolidé de tous les comptes de résultat (compte financier N-1 et des EPRD prévisionnels)*
	Total des produits consolidés									*Doivent être inscrits ici le total des produits des comptes de résultat hors 7087*
	Résultat comptable consolidé en % des produits	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		
	4°) Evolution de la charge de la dette									
	Total charge annuelle de la dette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		
Titre 1 emplois Tableau de Financement - hors 16449	*Dont remboursement contractuel du capital des dettes financières (hors opé. différentes à une option de tirage sur une ligne de trésu.)*									*Doit être inscrit ici le remboursement du capital contractuel des emprunts de l'année figurant au compte 16 ainsi que "l'amortissement" annuel du capital des emprunts obligataires remboursable in fine*
C 66 tous CR	*Dont charges financières entité juridique*									*Doivent être inscrites ici les charges financières de l'ensemble des comptes de résultat*
	Total charge annuelle de la dette en % des produits courants	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		
	Total charge annuelle de la dette - dette contractée avant le 31/12/N-1									
	Encours de la dette en capital									*Doit être inscrit ici le montant de l'encours de la dette en capital en fin d'année (solde créditeur du compte 16 hors 1688 169 et 1675)*
	Encours de la dette en capital en % des produits consolidés	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		*calcul auto du taux d'endettement*
	Encours de la dette en capital rapporté à la CAF	#DIV/0!								*calcul auto de la durée apparente de la dette*
	Marge brute disponible après paiement charge annuelle de la dette	0	0	0	0	0	0	0		
	Marge brute disponible en % des produits courants d'exploitation	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		
	5°) Tableau de financement									
	Total Ressources	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		
	1°) Ressources hors dette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		*Il s'agit de la CAF au sens habituel de l'EPRD et du compte financier*
	Dont CAF									
C 775 Titre 3 ressources tableau de financement	*CAF en % des produits*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*		
Titre 2 ressources tableau de financement	*Dont cessions d'actifs*									
Titre 2 ressources tableau de financement	*Dont dotations et subventions investissements FMESPP*									
	Dont dotations et subventions investissements autres									
Titre 3 ressources tableau de financement hors 775	*Dont autres ressources*									
Titre 1 ressources tableau de financement	**2°) Emprunt**									*Doivent être inscrites ici les ressources du titre 1 du tableau de financement, hors 16449*
	Total Emplois	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		
Titre 1 emplois tableau de financement - hors 16449	**1)° Remboursement dette financière**									*Doivent être inscrits ici les emplois du titre 1 du tableau de financement, hors 16449*
Titre 2 emploi tableau de financement	**2°) Immobilisations**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		
	Dont opérations Copermo									
	Dont autres opérations majeures (non COPERMO)									
	Dont opérations courantes									*Doivent être inscrites ici les dépenses d'investissement hors immobilier lourd (comptes 20,2135,2145,215,218)*
	% de l'investissement courant sur les produits d'exploitation	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*		
Titre 3 emplois tableau de financement	**3°) Autres emplois**									
	Evolution du FRNG sur l'exercice	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***		*calcul auto sauf année N-2, à saisir*
	Niveau du FRNG 31/12		0	0	0	0	0	0		*Se référer au mode de calcul retenu dans les TBFEPS*
	FRNG en nbre de jours de charges courantes	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*		
	Niveau du BFR 31/12									
	BFR en nbre de jours de charges courantes	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*		*Se référer au mode de calcul retenu dans les TBFEPS*
	Niveau de la Trésorerie 31/12	0	0	0	0	0	0	0		
	Trésorerie en nbre de jours de charges courantes	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*	*#DIV/0!*		*Se référer au mode de calcul retenu dans les TBFEPS*

Annexe 4 : Grille type d'analyse des projets d'investissement en RPI

ARS : *XX*	
Date : XX/XX/2017	**PREPARATION DE LA REVUE DE PROJET D'INVESTISSEMENT RPI 2017**

Hôpital XX	**Nom du projet : XX** *présentation succincte du projet*
Montant de l'investissement	**XX M€ TTC TDC**
Montage	**Loi MOP / Conception réalisation**
Date validation du COPERMO	**jj/mm/aaaa**

Synthèse de l'avancement du projet en 2017 :

- **Eléments de contexte :**
- **Points positifs :**
- **Points d'alerte :**

Aides nationales :

en K€	FMESPP	AC NR	Montant aidé AC	Annuité AC	TOTAL montant aidé
Aides accordées					0
Aides déjà déléguées					0
Aides prévues en dernière circulaire 2017			0		0
Aides restantes à déléguer	0	0	0	0	0
Ctrl	0	0	0	0	0

I. Respect des recommandations du COPERMO ou des RECOMMANDATIONS formulées suite à la RPI 2016	
Recommandation 1 :	☐ Réalisée ☐ Non réalisée ☐ En cours **Synthèse et commentaire de l'ARS :**
Recommandation 2 :	☐ Réalisée ☐ Non réalisée ☐ En cours **Synthèse et commentaire de l'ARS :**
Recommandation 3 :	☐ Réalisée ☐ Non réalisée ☐ En cours **Synthèse et commentaire de l'ARS :**
Recommandation 4 :	☐ Réalisée ☐ Non réalisée ☐ En cours **Synthèse et commentaire de l'ARS :**

Rappel de la décision prise en RPI 2016 :
☐ Maintien des crédits ☐ Suspension des crédits ☐ Modification du rythme des délégations ☐ Modification du montant de l'aide (débasage, arrêt des délégations) ☐ Tous les crédits ont déjà été délégués

II. Respect critères techniques du projet	
Le coût :	☐ Conforme ☐ Non conforme **Commentaire de l'ARS :**

A adapter en fonction du nombre de sous-opération

	Coût du projet validé COPERMO en K€ TTC TDC	Coût du projet en K€ TTC TDC actualisé 2017	Ecart
Opération 1			
Opération 2			
Opération 3			
Opération 4			

	Opération 5			
	TOTAL			**0**

Les surfaces :

☐ Conforme
☐ Non conforme

Commentaire de l'ARS :

	validé COPERMO	**actualisé 2017**	**Ecart**
Surfaces construites			
Surfaces restructurées			
Surfaces démolies			
Surfaces cédées			

Le planning :

☐ Conforme
☐ Non conforme

Commentaire de l'ARS :
A adapter en fonction du nombre de sous-opération

	Date livraison validée COPERMO	**Date livraison actualisée 2017**	**Ecart**	**phase**
Opération 1				
Opération 2				
Opération 3				
Opération 4				
Opération 5				

Les décaissements de

☐ Conforme
☐ Non conforme

l'établissement :	Commentaire de l'ARS :

En K€	Validés en COPERMO	Actualisés en 2017	Etat	En % cumulé
2012 à 2013				
2014				
2015				
2016				
2017				
Sous-total	0	0		
2018				
TOTAL	**0,00**	**0,00**		

III. Respect des critères d'efficience

Le capacitaire

☐ Conforme
☐ Non conforme

Commentaire de l'ARS :

	Capacitaire actuel		Capacitaire futur validé en COPERMO		Capacitaire futur actualisé 2017	
	lits	places	lits	places	lits	places
M						
C						
O						
SSR						
TOTAL						

Le taux de chirurgie ambulatoire :

☐ **Conforme**
☐ **Non conforme**

Commentaire de l'ARS :

TCA actuel (date à préciser)	TCA futur (date à préciser) validé COPERMO	TCA futur (date à préciser) validé actualisé 2017

Les blocs opératoires

☐ **Conforme**
☐ **Non conforme**

Commentaire de l'ARS :

	validé copermo	actualisé 2017	Ecart
Nombre de salles			
Nombre d'interventions			
Nb d'interventions / nb de salles	#DIV/0!	#DIV/0!	
Nombre de salles d'endoscopies			
Nombre d'actes exploratoires			
Nb d'interventions / nb de salles	#DIV/0!	#DIV/0!	

IV. Respect de la soutenabilité financière

Plan de financement

Plan de financement :
Commentaire de l'ARS :

Nature du financement	Montant (en K€)	Financement garanti à date (Oui/Non)	Montant encaissé par l'établissement
A/Autofinancement (CAF)			
B/Cession			
C/Subventions en capital :			
dont : Nationales (FMESPP, AC NR)			
ARS			
Collectivités territ.			
FEDER			
Autres			
I.Total apports en capital (A+B+C)	0	0	0
Emprunt classique			
Emprunt institutionnel (CDC, BEI, AFD...)			
II.Total Emprunts	0	0	0
Total financement du projet (I + II)	**0**	**0**	**0**

	Montant de l'aide cible à recevoir par l'établissement (annuité x 20 ans)	Total de l'annuité prévue	Aides reçues en cumul à date
Aides nationales en exploitation (AC R)			
Aides régionales en exploitation (AC R)			

Préciser la date de la cession :

PGFP validé par l'ARS :
☐ Oui
☐ Non

EPRD validé par l'ARS :
☐ Oui
☐ Non

Gains RSI

☐ Conforme
☐ Non conforme

Commentaire de l'ARS :

	Gains validés COPERMO	Gains actualisés 2017	Ecart
Gain 1			
Gain 2			
Gain 3			
TOTAL			

Taux de marge brute hors aide

☐ Conforme
☐ Non conforme

Commentaire de l'ARS :

TMB actuel (date à préciser)	TMB futur validé COPERMO (date à préciser)	TMB futur actualisé 2017 (date à préciser)

Evolution du titre 1

☐ Conforme
☐ Non conforme

Commentaire de l'ARS :
Les formules de calcul sont à actualiser en fonction des dates dans le tableau Excel ci-dessous

	Validé en COPERMO			Actualisé en 2017		
	Valeur actuelle (date à préciser) en M€	Valeur cible (date à préciser) en M€	Taux annuel d'évolution sur la période (dates à préciser)	Valeur actuelle (date à préciser) en M€	Valeur cible (date à préciser) en M€	Taux annuel d'évolution sur la période (dates à préciser)
Recettes Titre 1 (produits T2A)			#DIV/0!			#DIV/0!
Dépenses Titre 1			#DIV/0!			#DIV/0!

Annexe 5 : Tableau de suivi des actions d'efficience

Nom de l'établissement :	
Nom du Projet :	
Date de la mise à jour du document :	

	Existant	Cibles	Variation	2014				2015				2016				2017			
				projeté	réalisé	variation	% atteinte cible	projeté	réalisé	variation	% atteinte cible	projeté	réalisé	variation	% atteinte cible	projeté	réalisé	variation	% atteinte cible
Nombre de lits			0			0				0				0				0	
Nombre d'ETP			0																
dont PM			0																
dont PNM			0																
Taux de marge brute hors aide																			

	Existant	Cibles	Cibles nationales	2014		2015		2016		2017	
				projeté	réalisé	projeté	réalisé	projeté	réalisé	projeté	réalisé
TO Médecine			95%								
TO Chirurgie			95%								
TO Obstétrique			85%								
IP-DMS Médecine			0,95								
IP-DMS Chirurgie			0,95								
IP-DMS Obstétrique			0,95								
Taux de chirurgie ambulatoire (TCA)											

	Existant	Cibles	Variation	2018				2019				2020				2021			
				projeté	réalisé	variation	% atteinte cible	projeté	réalisé	variation	% atteinte cible	projeté	réalisé	variation	% atteinte cible	projeté	réalisé	variation	% atteinte cible
Nombre de lits			0			0				0				0				0	
Nombre d'ETP			0																
dont PM			0																
dont PNM			0																
Taux de marge brute hors aide																			

	Existant	Cibles	Cibles nationales	2018		2019		2020		2021	
				projeté	réalisé	projeté	réalisé	projeté	réalisé	projeté	réalisé
TO Médecine			95%								
TO Chirurgie			95%								
TO Obstétrique			85%								
IP-DMS Médecine			0,95								
IP-DMS Chirurgie			0,95								
IP-DMS Obstétrique			0,95								
Taux de chirurgie ambulatoire (TCA)											